

5

Participation sociale et cours de langue

Informations pour les réfugiés en
situation de handicap et leurs proches
par le projet Empowerment Now et le
groupe Now! Nicht Ohne das Wir



Quels sont mes droits en Allemagne ?

De nombreux réfugiés handicapés et leurs proches sont confrontés à un grand défi à leur arrivée en Allemagne : comment obtenir du soutien et de l'aide ? Ils ont beaucoup de questions sur le système d'aide en Allemagne. Ils veulent également savoir quels sont leurs droits en matière de soutien et d'aide. Mais souvent, ils ne trouvent pas d'informations dans leur langue.

C'est pourquoi il existe désormais six brochures contenant des informations en neuf langues. Nous t'informons sur tes droits à un soutien et sur les différents services d'aide. Et nous répondons aux questions sur le système d'aide en Allemagne. « Quelles informations aurais-je aimé avoir à mon arrivée en Allemagne ? » Cette question était importante pour nous quand nous avons rédigé ce texte.

Tu n'es pas seul(e) !

En Allemagne, il existe de nombreux centres de conseil auxquels tu peux t'adresser. N'hésite jamais à demander du soutien !

Pourquoi devrais-je me rendre dans un centre de conseil ?

Les centres de conseil t'accompagnent dans ta demande d'aide et au cas où ta demande est refusée. Après une visite, tu comprendras mieux tes besoins et tes possibilités et tu recevras les aides appropriées.

Centres de conseil

[Conseil indépendant complémentaire en matière de participation \(Ergänzende unabhängige Teilhabeberatung, EUTB\)](#)

[Services de conseil en matière de migration des associations de solidarité](#)

Si tu as des questions sur le système de santé, la rééducation et les soins médicaux, le [service indépendant de conseil aux patients d'Allemagne \(Unabhängige Patientenberatung Deutschland, UPD\)](#) peut t'aider.

Tu peux aussi t'adresser aux associations de personnes handicapées, au service social (Sozialamt), à l'agence pour l'emploi (Agentur für Arbeit) ou au service chargé de l'intégration (Integrationsamt). Souvent, ils se trouvent près de chez toi.

Dans de nombreux Länder, il existe encore d'autres services de conseil. Le mieux est de te renseigner là où tu habites.

Participation sociale et cours de langue

La participation à la vie et à la société est l'un des objectifs principaux de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les personnes handicapées doivent pouvoir planifier et organiser leur vie de manière autonome et responsable. Cela s'applique à leur logement mais aussi à leur environnement extérieur.

En Allemagne, l'État fournit des prestations de participation sociale. Elles visent à permettre ou à faciliter la participation des personnes handicapées à la vie sociale de manière équitable. Les prestations de participation sociale sont des prestations de participation de l'aide à l'intégration. L'aide à l'intégration est définie dans le code social IX.

Nous te donnons un aperçu des prestations de participation sociale, en particulier les prestations pour un logement adapté aux besoins et le droit à l'assistance personnelle. Nous avons également rassemblé des informations sur les cours de langue. Mais la participation sociale, c'est aussi s'impliquer soi-même dans la communauté, par exemple dans des groupes d'entraide. Tu trouveras des conseils sur ce thème à la fin de la brochure.

Quelles sont les prestations disponibles pour encourager la participation sociale ?

Par exemple

Prestations pour le logement (§ 77 du code social IX)

Ces services t'aident à trouver un logement adapté à tes besoins. Grâce à elles, tu peux aménager ton logement, payer les équipements adaptés aux personnes handicapées et entretenir ton logement pour qu'il réponde à tes besoins.

Prestations d'assistance personnelle (§ 78 du code social IX)

Pour qu'une personne handicapée puisse gérer son quotidien de manière autonome et indépendante, l'État prévoit des prestations d'assistance. Par exemple, quelqu'un t'aide à faire le ménage, à planifier tes activités, à organiser tes loisirs et à participer à la vie de la communauté et à la vie culturelle.

Services médico-éducatifs pour le soutien précoce des enfants qui ne vont pas encore à l'école (§ 79 du code social IX)

Ces services comprennent toutes les aides pédagogiques qui aident un enfant handicapé à se développer et à s'épanouir. Il s'agit par exemple d'aides socio-pédagogiques et d'aides pédagogiques spécialisées, d'aides psychologiques et psychosociales et de conseils aux parents ou aux autres personnes qui élèvent l'enfant.

Prestations pour l'acquisition et le maintien des connaissances et des compétences pratiques (§ 81 du code social IX)

Par exemple, une personne handicapée apprend à effectuer les tâches ménagères, elle apprend à se préparer à la vie professionnelle, elle améliore son expression et sa communication. Certaines personnes handicapées suivent une formation à la mobilité afin de pouvoir se déplacer en toute sécurité sans aide dans la vie quotidienne, ou reçoivent une formation de base dite technique pour personnes non voyantes.

Communication et compréhension (§ 82 du code social IX)

Ces prestations permettent aux personnes souffrant d'un handicap auditif ou langagier de comprendre (ou de mieux comprendre) leur environnement, notamment grâce à la traduction en langage des signes et d'autres aides à la communication.

Prestations de mobilité (§ 83 du code social IX)

Les personnes peuvent recevoir des prestations de mobilité s'il leur est difficile de participer à la vie sociale en raison de leur handicap. Ces prestations comprennent l'aide d'un service de transport, l'aide à l'achat d'une voiture ou à l'obtention du permis de conduire.

Aides matérielles (§ 84 du code social IX)

Les aides matérielles à la participation sociale comprennent les aides à la communication et à la mobilité qui sont utilisées dans les activités de loisirs, ainsi que les objets utilisés dans la vie quotidienne qui ne font pas partie de la rééducation médicale. Il s'agit par exemple de prothèses sportives, d'un fauteuil roulant pour le sport, d'un ordinateur adapté, d'un téléphone portable, d'un vélo ou d'une voiture.

La loi sur la participation sociale ne détermine pas le nombre de prestations approuvées. Cela est examiné par les services compétents, qui décident pour chaque personne ayant fait une demande de prestations. Ils prennent en compte la situation et les possibilités de la personne. Les services considèrent que la mesure est « appropriée » et « nécessaire ».

Ai-je droit à des prestations de participation sociale ?

Si tu as le statut de réfugié(e), si tu es bénéficiaire du droit d'asile ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, tu as droit à des prestations de participation sociale. Les personnes ayant un permis de séjour selon le § 24 de la loi sur le séjour peuvent également demander ces prestations.

Qui d'autre peut recevoir des prestations de participation sociale ?

Les demandeurs d'asile et les personnes en résidence tolérée qui vivent en Allemagne depuis au moins 36 mois et qui bénéficient de prestations analogues conformément au § 2 de la loi sur les prestations des demandeurs d'asile.

Qui n'a pas droit aux prestations de participation sociale ?

Les demandeurs d'asile et les personnes en résidence tolérée qui vivent en Allemagne depuis moins de 36 mois. Cependant, le service social peut approuver des prestations en vertu du § 6, paragraphe 1 de la loi sur les prestations des demandeurs d'asile, par exemple pour l'assistance. Le service peut approuver les prestations si

- la personne handicapée en a besoin pour des raisons de santé,
- un enfant handicapé a des besoins particuliers.

Mais cette prestation est dite discrétionnaire. Cela signifie que le service peut accorder la prestation, mais que la personne handicapée n'y a pas automatiquement droit.

Qui paie les prestations de participation sociale ?

Les prestations de participation sociale complètent d'autres prestations, par exemple les prestations de rééducation médicale ou les prestations de participation à l'éducation. Cela signifie que l'organisme compétent n'accorde des prestations de participation sociale que si ton besoin de soutien n'est pas couvert par d'autres aides.

Différents organismes financent les prestations de participation sociale, par exemple :

L'organisme d'aide à l'intégration professionnelle

Pour les personnes ayant le statut de réfugié(e), les personnes bénéficiant du droit d'asile et de la protection subsidiaire

Le service social

Pour les demandeurs d'asile, les personnes en résidence tolérée et les personnes ayant un permis de séjour selon le § 24 de la loi sur le séjour

Le service d'aide à la jeunesse (Jugendamt)

Pour les enfants et les jeunes ayant un handicap mental

Un logement adapté aux besoins

En Allemagne, les personnes handicapées ont le droit d'être logées dans un appartement adapté à leurs besoins. Si ce n'est pas le cas de ton logement, demande conseil et porte plainte.

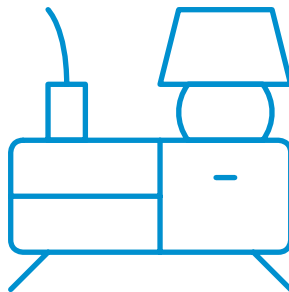
Centre de premier accueil

La plupart du temps, les autorités placent les personnes qui ont fui leur pays dans des centres de premier accueil (Erstaufnahmeeinrichtung, EAE), et ce dès leur arrivée en Allemagne. Les réfugiés handicapés peuvent être exemptés de l'obligation de vivre dans un centre de premier accueil. Ils doivent cependant prouver que leur logement n'est pas adapté (§ 49 paragraphe 2 de la loi sur l'asile, fin de l'obligation de logement). Ils peuvent alors faire une demande pour déménager dans un logement adapté.

Appartement privé

Les personnes en fauteuil roulant et ayant un degré de handicap (Grad der Behinderung, GdB) d'au moins 50 et les personnes malvoyantes ou ayant un niveau de soins (Pflegegrad) de 4 ont droit à un logement plus grand. Ce droit s'appelle aussi « besoin d'espace de logement supplémentaire ».

En Allemagne, on considère qu'un appartement de 45 à 50 mètres carrés est raisonnable pour une personne. Pour chaque personne supplémentaire, il faut ajouter 15 mètres carrés. Les personnes handicapées ayant droit à un logement plus grand ont droit à 15 mètres carrés supplémentaires..



Assistance personnelle

En Allemagne, les personnes handicapées ont droit à une assistance, à condition d'avoir besoin d'une assistance régulière d'au moins cinq heures par jour. L'ampleur de l'assistance dépend de leurs besoins : quelques heures par mois, mais aussi 24 heures par jour.

Tu auras une assistance

- pour les soins (par exemple les soins du corps, la douche, t'habiller, aller aux toilettes),
- pour t'aider dans les tâches ménagères (par exemple pour faire le ménage, la cuisine ou les courses),
- à la maternelle ou à la crèche,
- pour l'école (accompagnement scolaire),
- pour le travail (assistance au travail),
- pour tes loisirs (par exemple, excursions, théâtre, cinéma, musée, sport, accompagnement en voyage),
- pour aider les parents handicapés et leurs enfants (assistance parentale).

Qui paie l'assistance personnelle ?

En Allemagne, il existe différents organismes qui paient les frais d'assistance. L'organisme compétent dépend de ton statut de séjour et de la prestation d'assistance. Il arrive qu'il y en ait plusieurs.

Quels sont les principaux organismes ?

Caisse d'assurance maladie

Pour les personnes ayant le statut de réfugié(e), les personnes bénéficiaires du droit d'asile et de la protection subsidiaire, par exemple pour l'assistance ménagère et l'assistance aux soins.

Organisme d'aide à l'intégration professionnelle

Pour les personnes ayant le statut de réfugié(e), les personnes bénéficiant du droit d'asile et de la protection subsidiaire, par exemple pour l'assistance parentale, l'assistance pour les loisirs.

Service social

Pour les demandeurs d'asile, les personnes en résidence tolérée et les personnes ayant un permis de séjour selon le § 24 de la loi sur le séjour, par exemple pour l'assistance aux soins.

Service d'aide à la jeunesse

Pour les enfants et les jeunes ayant un handicap mental

Accès aux cours de langue

Apprendre l'allemand est important. Si tu parles allemand, ton arrivée en Allemagne est facilitée, tu peux parler avec les autres, tu connais tes droits et tu peux travailler. Pour les personnes immigrées, il existe en Allemagne ce qu'on appelle des cours d'intégration. Un cours d'intégration se compose d'un cours de langue et d'un cours d'orientation. Dans le cours de langue, tu apprends l'allemand, dans le cours d'orientation, tu apprends des choses sur l'histoire et la culture allemande, mais aussi sur les droits.

Tu aimerais suivre un cours d'intégration ? Dans ce cas, fais une demande auprès de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, BAMF). Tu peux le faire en ligne ou auprès d'une antenne régionale du BAMF. Là, tu obtiendras un certificat d'autorisation avec lequel tu pourras trouver un cours près de chez toi. Important : l'organisme de cours doit être agréé. Tu trouveras plus d'informations sur [Handbook Germany](#).

Si tu ne peux pas participer à un cours d'intégration en raison de ton handicap, l'administration t'en dispense. Mais nous te recommandons vivement de profiter de ces offres pour apprendre la langue allemande.



Quelles sont les offres de cours de langue pour les personnes handicapées ?

Pour les personnes réfugiées handicapées, il existe des cours d'intégration adaptés à leurs besoins. Dans ces cours, les participants apprennent par exemple plus lentement et en petits groupes, parfois la salle de cours et le matériel d'apprentissage sont adaptés. Malheureusement, ces cours n'existent pas dans toutes les villes. Le BAMF propose par exemple des cours d'intégration pour les personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif. Tu trouveras ces cours de langue dans [BAMF Navi](#), un moteur de recherche en ligne pour les cours de langue d'intégration et professionnels en Allemagne. Tu peux appliquer des critères tels que le lieu, l'heure, le niveau ou le groupe cible.

Pour **les personnes à mobilité réduite**, qui utilisent par exemple un fauteuil roulant ou un déambulateur, il existe des cours d'intégration accessibles.

Les cours d'intégration pour les personnes malentendantes et malvoyantes sont généralement proposés par des organismes spécialisés dans ce domaine. En plus de la langue, les participants acquièrent des connaissances, par exemple le braille ou l'utilisation d'aides matérielles. Il y a moins de participants et les cours durent plus longtemps. Dans notre [Roadbox](#), nous avons listé quelques organismes proposant des cours d'intégration pour les personnes souffrant d'un handicap auditif ou visuel. Il existe aussi d'autres organisations, par exemple les [Deaf Refugees Communities](#) (communautés de réfugiés sourds) et les [associations de malvoyants](#), qui proposent des cours de langue pour les personnes handicapées. On peut y apprendre la langue ou améliorer sa pratique de la langue allemande. Cependant, ces cours ne sont pas des cours d'intégration.

Tu n'es pas obligé(e) de suivre un cours de langue spécial pour les personnes malvoyantes ou malentendantes si tu ne le souhaites pas. Tu peux aussi participer à un cours d'intégration ou de langue professionnel s'il correspond à tes besoins d'apprentissage. Veille toutefois à ce que la salle de cours et le matériel d'apprentissage soient accessibles pour toi.

Pour **les personnes souffrant de troubles cognitifs**, il existe par exemple des offres régionales à Berlin, Brême et Oldenburg. Cependant, ce sont uniquement des cours de langue. Il n'existe pas encore de cours d'intégration pour les personnes souffrant de troubles cognitifs.

Tu ne trouves pas de cours de langue près de chez toi ?

Si tu dois déménager dans un autre Land pour suivre un cours de langue, tu peux demander au BAMF le remboursement des frais de déménagement. Pour cela, tu dois prouver que

- tu n'as pas pu trouver de place dans un cours près de chez toi ou que
- le déménagement est nécessaire pour d'autres raisons importantes.

De plus, le BAMF te rembourse les frais de transport si le trajet jusqu'au cours de langue dure plus de 45 minutes par jour (aller simple). Pour cela, tu dois faire une demande et présenter tes titres de transport.

Il existe aussi des organismes de cours d'intégration qui proposent un hébergement en internat. Cela signifie qu'il est possible d'y passer la nuit. Ainsi, tu n'as pas à déménager et tu n'as pas à faire un long trajet pour te rendre au cours d'intégration. Pour que les frais de ton hébergement soient pris en charge, tu dois faire une demande auprès du BAMF.

Participation à la vie sociale

Il existe plusieurs façons de participer à la vie sociale. Nous avons listé ici quelques offres, mais il en existe bien d'autres. Renseigne-toi auprès d'un centre de conseil près de chez toi pour trouver des offres qui te conviennent.

Groupes d'entraide et d'auto-représentation

Les groupes d'entraide font se rencontrer des personnes qui ont des situations de vie similaires. Elles échangent leurs expériences et se soutiennent mutuellement. [Nakos](#) ou [Selbsthilfenetz](#) t'aident à trouver un groupe d'entraide près de chez toi. Voici quelques exemples de groupes d'entraide : [Mina - Leben in Vielfalt e.V](#) (turc et arabe, Berlin) ; [Handicap International](#) (ukrainien, en ligne), [Die Sputniks e.V](#) (russe, dans tout le pays).

Dans les groupes d'auto-représentation, les personnes défendent ensemble leurs intérêts et leurs droits. Elles veulent changer les choses dans la société et la politique. Les personnes handicapées qui ont fui et leurs proches peuvent par exemple s'engager dans le [groupe NOW ! Nicht Ohne das Wir](#). Une activité du groupe « NOW ! Nicht Ohne das Wir » a par exemple consisté à participer à la création de ces brochures.

Activités sportives

Partout en Allemagne, il existe des offres sportives pour les personnes handicapées. De nombreux clubs proposent des formules inclusives – que ce soit du rugby en fauteuil roulant ou du tennis pour personnes malvoyantes, de la natation, une randonnée le week-end ou l'adhésion au fan club d'un club de football. Tu peux t'informer auprès d'un centre de conseil près de chez toi sur les offres disponibles à proximité.



Sur le site de la [fédération allemande de sport pour handicapés](#), tu peux aussi chercher en ligne des offres adaptées près de chez toi.

Activités musicales

La musique est un langage universel. De nombreuses chorales inclusives sont heureuses d'accueillir de nouvelles voix, les ensembles invitent à participer. La musique peut aussi être un bon moyen de pratiquer la langue allemande. Tu peux t'informer auprès d'un centre de conseil près de chez toi sur les activités musicales inclusives disponibles.



Dans la série **Informations pour les réfugiés handicapés et leurs proches** sont parus :

1



[Les premières étapes après l'arrivée en Allemagne](#) – Des informations sur les principaux points de contact après l'arrivée en Allemagne

2



[Le système d'aide aux personnes handicapées](#) – Des informations sur les prestations de participation, les prestations sociales versus les prestations de participation, la demande d'aides matérielles, la reconnaissance d'un handicap

3



[Santé, rééducation et soins](#) – Ce qu'il faut savoir sur le droit aux soins médicaux, à la rééducation et aux soins et sur le système des caisses d'assurance maladie

4



[Le système d'aide pour les proches d'enfants handicapés](#) – Informations sur le droit à l'éducation scolaire, aux soins et à l'accompagnement

5



[Participation sociale et cours de langue](#) – Quels services renforcent ta participation à la vie en Allemagne ? Des informations sur les cours d'intégration, le logement adapté aux personnes handicapées et l'assistance

6



[Demander et obtenir des prestations](#) – Tout ce qu'il faut savoir sur les principales prestations de soutien de l'État et la demande de prestations de soutien

Qui sommes « nous » ?

Nous sommes le projet « Empowerment Now » de l'organisation Handicap International et des auto-représentants de « NOW ! Nicht Ohne das Wir ». Nous nous engageons à faciliter l'accès à l'information pour les personnes handicapées réfugiées et leurs proches. Les membres du groupe « NOW ! Nicht Ohne das Wir » ont eux-mêmes fait l'expérience des grandes difficultés liées à l'obtention du soutien et de l'aide en Allemagne. C'est pourquoi ils souhaitent transmettre leur savoir. À toi aussi.

À propos du groupe

NOW ! Nicht Ohne das Wir :



« NOW ! Nicht Ohne das Wir » est l'auto-représentation des personnes réfugiées ayant un handicap. Nous sommes nous-mêmes réfugiés et nous avons un handicap. Depuis notre arrivée en Allemagne, nous sommes confrontés à des obstacles. Mais dans notre groupe, nous trouvons de la compréhension et de la solidarité. Nous nous renforçons mutuellement et travaillons ensemble pour une société inclusive. Nous nous engageons pour que les réfugiés handicapés et leurs familles puissent mieux vivre en Allemagne. Le groupe d'auto-représentation « NOW ! Nicht Ohne das Wir » est soutenu par Handicap International dans le cadre du projet « Empowerment Now ».



À propos du projet « Empowerment Now »

Avec « Empowerment Now », Handicap International soutient l'auto-représentation des personnes réfugiées handicapées et de leurs proches. En collaboration avec le groupe « NOW ! Nicht Ohne das Wir », nous défendons les droits et les intérêts des réfugiés handicapés. Nous nous engageons à ce que leurs besoins soient systématiquement pris en compte, du logement à l'accès à des cours de langue accessibles, en passant par l'inclusion sur le marché du travail.

Le projet Empowerment Now est soutenu par :



Die Beauftragte der Bundesregierung
für Migration, Flüchtlinge und Integration
Die Beauftragte der Bundesregierung für Antirassismus